

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PREJUNTER HD 25

Version: 1301b

Date de révision: 15/01/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: PREJUNTER HD 25
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Etanchéité
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: TEXSA SYSTEMS SLU
C/ Ferro, 7 - Polígono Industrial Can Pelegrí
08755 Castellbisbal (Barcelona)
Spain
Tél: (+34) 93 635 14 00
Télécopie: (+34) 93 635 14 27
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145
1. 5. N° code du produit: 2397.1

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre / liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
2. 2. 4. Intervention: P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.
P370 En cas d'incendie:
P378 Utiliser poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction.
2. 2. 5. Stockage: P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P235 Tenir au frais.
2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Autres dangers: Aucun.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- propyl acetate; [1] acétate d'isopropyle [2]
- N° Id: 607-024-00-6 - N° CE: 203-561-1 - N° CAS: 108-21-4
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 20
- SGH :
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - Irr. oc. 2 - H319
- Divers :
VME ppm = 250 - VME mg/m³ = 1040 - VLE ppm = 310 - VLE mg/m³ = 1290
 - Naphta léger (pétrole) hydrotraité
- N° CE: 920-750-0
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119473851-33
- Conc. (% pds) : 0 < C <= 20

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PREJUNTER HD 25

Version: 1301b

Date de révision: 15/01/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- SGH :
* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 * SGH08 - Danger pour la santé
- Tox. asp. 1 - H304
* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements souillés.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: /
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 4. Ingestion: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion: Des concentrations élevées peuvent provoquer des lésions de l'appareil digestif, du foie, des reins et du système nerveux central.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: En cas d'incendie, utiliser: poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées.
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PREJUNTER HD 25

Version: 1301b

Date de révision: 15/01/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple).

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Sol imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Etanchéité

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • propyl acetate; [1] acétate d'isopropyle [2] : VME ppm = 250 - VME mg/m³ = 1040 - VLE ppm = 310 - VLE mg/m³ = 1290

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
8. 2. 2. Protection des mains: Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser: gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel
Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.
8. 2. 4. Protection des yeux: S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées. Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: pâte
9. 1. 2. Couleur: noir
9. 1. 3. Odeur: hydrocarbure
9. 1. 4. PH: Non déterminé.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair: 10°C
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non déterminé.
9. 1. 8. Pression de vapeur: 37,2 kPa (50°C)
9. 1. 9. Densité relative (eau = 1): 1.22
9. 1. 10. Viscosité: 992 000 mPa.s

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PREJUNTER HD 25

Version: 1301b

Date de révision: 15/01/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

9. 2. Autres informations:

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | insoluble |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | Non applicable. |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | Soluble dans des hydrocarbures |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|--|
| 10. 1. Réactivité: | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Stable en conditions normales. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Aucune raisonnablement prévisible. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Aucune. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | La combustion produit des gaz dangereux. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|--|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Pas d'information disponible au sujet de la préparation. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | Non déterminé. |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | Non déterminé. |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | Non déterminé. |
| 11. 2. 4. Ingestion: | Non déterminé. |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- | | |
|---|---|
| 12. 1. Toxicité: | Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 12. 2. Persistance et dégradabilité: | Non déterminé. |
| 12. 3. Potentiel de bioaccumulation: | Non déterminé. |
| 12. 4. Mobilité dans le sol: | Non déterminé. |
| 12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: | Non déterminé. |
| 12. 6. Autres effets néfastes: | Non déterminé. |
| 12. 7. Information(s) générale(s): | Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. |

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | |
|--|---|
| 13. 1. Méthodes de traitement des déchets: | Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. |
| 13. 2. Emballages contaminés: | Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales. Ne pas réutiliser des récipients vides. Les emballages souillés ne peuvent pas être traités comme des déchets ordinaires. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | |
|---|--|
| 14. 1. Information(s) générale(s): | Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air. |
| 14. 2. Numéro ONU: | 1133 |
| 14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: | ADHESIFS |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PREJUNTER HD 25

Version: 1301b

Date de révision: 15/01/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14. 3. 2. Groupe d'emballage: III

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 3

14. 4. 2. Groupe d'emballage: III

14. 4. 3. Polluant marin: No - Non

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3

14. 5. 2. Groupe d'emballage: III

14. 6. Dangers pour l'environnement: non

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Cf : §8

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement CE 1907-2006
Règlement CE 1272-2008
Règlement CE 790-2009
Règlement CE 453-2010

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Non déterminé.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 2. Avis ou remarques importantes: Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

16. 3. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

16. 4. Historique:

16. 4. 1. Date de la première édition: 15/07/2014

16. 4. 2. Date de la révision précédente: 15/07/2014

16. 4. 3. Date de révision: 15/01/2016

16. 4. 4. Version: 1301b

16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°: 1-2-16

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PREJUNTER HD 25

Version: 1301b

Date de révision: 15/01/2016

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

16. 5. Réalisé par:

SOPREMA - mkulinicz@soprema.fr